

—Monsieur le président, au mois de février 1978, j'avais l'honneur d'attirer l'attention de cette Chambre par une motion sur le sujet dont vous venez de faire l'énoncé. Cette motion comme celle d'aujourd'hui a pour but de considérer un moyen pour augmenter le revenu familial par le biais d'une allocation, qu'on appelle cela comme on voudra pourvu qu'on trouve le moyen de reconnaître les mérites de la maman et que l'on contribue à augmenter le revenu de la famille.

Monsieur le président, je me souviens que la majorité des députés qui avaient participé au débat sur cette motion étaient d'accord sur le principe, sur le bien-fondé de la motion et qu'aucun député n'avait trouvé à redire, n'avait trouvé un moyen de s'y opposer, c'était sur les moyens à atteindre l'objectif que l'on avait des voies différentes à proposer. Monsieur le président, si je reviens cette année avec ce même sujet, c'est parce que le problème est demeuré sans solution et qu'après 12 mois je suis plus convaincu que jamais que le Parlement canadien doit faire un effort monétaire pour reconnaître que les mamans dans notre pays remplissent un rôle très important non seulement au niveau de la famille, mais également au niveau de l'ensemble de la collectivité et qu'elles contribuent à l'augmentation de la production nationale brute. C'est un fait qu'il faut reconnaître. Cette année, monsieur le président, c'est l'année internationale de l'enfant. S'il y a un enfant, cela signifie qu'il y a une maman. On doit reconnaître les droits des enfants, mais on doit également reconnaître que les mamans ont des droits. Ces droits sont reconnus dans les familles où il y a de l'aisance, où il y a des revenus suffisants pour satisfaire aux besoins de chacun des membres de la famille. Mais on ne peut pas et on ne doit pas dissocier les droits de l'enfant de ceux de la maman.

Je suis surtout préoccupé, monsieur le président, par les familles dont le revenu n'est pas suffisant pour assurer la satisfaction des besoins de chacun, à l'égard des familles qui ont des revenus qui se situent en bas du seuil de la pauvreté. Monsieur le président, il faut être honnêtes et logiques avec nous-mêmes. Même le Parlement canadien, il y a quelques années, a confié une mission à un comité sénatorial, présidé par le sénateur Croll, pour examiner à travers le Canada la situation de nos familles, le degré de pauvreté, l'insuffisance de revenus dans un pays prospère comme le Canada et où la Providence a donné abondamment toutes sortes de richesses naturelles pour être en mesure de satisfaire aux besoins de tous et chacun.

Monsieur le président, dans le rapport présenté par le comité du Sénat, on définit la pauvreté comme ceci, et je cite:

Le temps est venu d'abandonner la politique de l'autruche...

On sait ce que c'est l'autruche, elle voit venir la tempête et elle dit: Il n'y a pas de tempête. La tête dans le sable et on laisse passer la tempête. Nous, les parlementaires, nous ne sommes pas des autruches et nous voudrions bien prendre nos responsabilités. Je continue la citation:

Le temps est venu d'abandonner la politique de l'autruche, et de regarder ce que nous aimerions ignorer.

Il est bien évident que tout le monde aimerait bien que le degré d'aisance soit à un niveau plus élevé. On ne peut pas tous être au même niveau. Même les communistes qui prônent la théorie de l'égalité économique n'atteignent pas cela. On reconnaît cela. Mais nous qui sommes des démocrates, des gens qui croyons dans un système de la distribution, dans une répartition aussi équitable que possible, nous devons porter nos

Allocation à la mère au foyer

efforts à l'égard de ceux qui sont les plus démunis. On doit faire en sorte d'assurer aux plus petits, aux plus faibles dans la société, au moins la satisfaction de leurs besoins essentiels. Que d'autres soient plus riches, tant mieux. Si mon voisin vit bien, et qu'à un moment donné je suis dans la mendicité, je pourrai recourir à lui. Mais qu'on assure d'abord un minimum de satisfaction des besoins humains. C'est à quoi on doit viser, et le Canada est capable de le faire. Le rapport de l'enquête dit, et je cite:

Il est temps de faire preuve d'un peu d'honnêteté.

Je crois que nous sommes capables tous ensemble de faire cela.

Après tout, les pauvres ne sont pas pauvres par plaisir.

Bien sûr, cela ne doit pas être un maudit cadeau! J'ai moi-même été excessivement pauvre, et je ne l'étais pas par plaisir. Je l'acceptais par contrainte. J'ai vécu comme bien de mes concitoyens durant la crise économique. Tout le monde se souvient de ces années excessivement difficiles. C'était loin d'être plaisant ou agréable. On ne connaissait pas mieux, on acceptait la situation. Mais aujourd'hui, avec les possibilités d'information que nous avons, avec la télévision qui nous montre toutes sortes de choses, des choses agréables, des choses moins agréables, des choses détestables, tout le monde est informé.

• (1710)

Alors on dit:

Après tout, les pauvres ne sont pas pauvres par plaisir, contrairement à ce que prétendent encore certaines personnes. Les pauvres ne sont atteints d'aucune dépravation morale qui puisse justifier qu'on les isole et encore moins qu'on les condamne. Ce sont les victimes de la façon dont nous menons notre économie et notre société, un fait dont les pauvres eux-mêmes prennent chaque jour mieux conscience.

Monsieur le président, ce n'est pas pour rien qu'on a dépensé de l'argent pour tâcher de connaître la situation, la découvrir et essayer d'y remédier. Alors nous devons, nous, dans notre société en 1979, faire notre possible et essayer de découvrir quels sont les moyens à prendre pour assurer à une famille pauvre un revenu additionnel afin de lui permettre de vivre un peu plus convenablement, sans que cela nous appauvrisse collectivement.

Au cours de la fin de semaine, je pense que tous les députés sont témoins de cela, un pauvre père de famille s'est amené à mon bureau, m'a expliqué la situation de sa famille. Ils sont cinq. La maman est malade, ce n'est pas sa faute, la maladie, personne ne cherche à l'avoir, mais quand elle arrive, il faut bien l'accepter. Et il m'explique combien cela lui coûte en médicaments par mois. Finalement, je lui demande quel est son revenu? C'est un pauvre homme qui travaille pour une agence, comment est-ce qu'on appelle cela, de sécurité. A tout événement, il gagne \$3.37 l'heure. Calculons cela à 30 heures par semaine, combien est-ce que cela rapporte de revenu? Déduisons les dépenses de la Régie des rentes et de l'assurance-chômage. A tout événement il lui restait environ \$122 par semaine. Cela ne donne même pas beaucoup plus que \$6,000 par année.

On peut donc se rendre compte dans quelle situation il se trouve pour faire face à ses obligations. Sa femme a œuvré et elle œuvre encore du mieux qu'elle peut. Si l'État, pour faire une répartition plus équitable de la production nationale brute, reconnaissait au moins au niveau de ces familles dont le revenu est inférieur au niveau du seuil de pauvreté, si on essayait du